

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENTS N° 2026-344

MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 2025-332
AYANT POUR OBJET LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'AIDE
VISANT À FAVORISER LA CONSTRUCTION
OU L'AMÉNAGEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS

Avis public est donné, que le conseil municipal a adopté, le 20 octobre 2026 le règlement n° 2026-344 modifiant le règlement n° 2025-332 ayant pour objet la mise en place d'un programme d'aide visant à favoriser la construction ou l'aménagement de logements locatifs

Ce règlement a pour but de modifier le règlement en vigueur, soit :

- Fixer une enveloppe budgétaire globale de 275 000 \$.
- Ajouter la possibilité au propriétaire d'utiliser un crédit de taxes ou une aide financière de manière forfaitaire, d'un montant maximum de 75 000 \$ par bâtiment;
- Fixer les modalités et les conditions de l'aide financière forfaitaire et le montant maximal par projet.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe

VILLE DE FORESTVILLE

1, 2^e Avenue
Forestville (Québec) G0T 1E0

Téléphone : **418 587-2285**
Télécopieur : 418 587-6212

greffe@forestville.ca